

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 12 octobre 2016 portant changement d'appellation  
de la brigade territoriale d'Aillant-sur-Tholon (Yonne)**

NOR : INTJ1628930A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale d'Aillant-sur-Tholon prend l'appellation de brigade territoriale de Montholon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Montholon exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 octobre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

*Le colonel, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Aillant-sur-Tholon</b>	<b>Aillant-sur-Tholon</b> Branches <b>Champvallon</b> Chassy Fleury-la-Vallée Merry-la-Vallée Les Ormes Poilly-sur-Tholon Le Val d'Ocre Saint-Maurice-le-Vieil Saint-Maurice-Thizouaille Senan Sommecaise Valravillon <b>Villiers-sur-Tholon</b> <b>Volgré</b>	
<b>Montholon</b>		Branches Chassy Fleury-la-Vallée Merry-la-Vallée <b>Montholon</b> Les Ormes Poilly-sur-Tholon Le Val d'Ocre Saint-Maurice-le-Vieil Saint-Maurice-Thizouaille Senan Sommecaise Valravillon